



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Paris, le 5 novembre 2009** – Le groupe ORGASYNTH informe ses actionnaires conformément à la réglementation en vigueur, que, suite à l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 juin 2009, le Conseil d'administration d'ORGASYNTH SA a décidé le 3 novembre d'annuler 90 369 actions de la société détenues en autocontrôle (à savoir 82 595 actions, quantité correspondant à l'objectif mentionné dans le descriptif du programme de rachat d'actions du 30 juin 2009 à laquelle s'ajoutent 7 774 titres acquis en autocontrôle depuis cette date) et de réduire en conséquence le capital de la société d'un montant de cent quatre vingt mille sept cent trente huit (180 738) euros correspondant à la valeur nominale des actions ainsi annulées.

Après cette opération d'annulation qui sera effective le 6 novembre 2009, le capital se trouvera ainsi ramené de quatre millions huit cent cinquante deux mille sept cent six (4 852 706) euros à quatre millions six cent soixante et onze mille neuf cent soixante huit (4 671 968) euros.

**ORGASYNTH SA**  
**25-27 rue de la Clef – 75005 PARIS**

**Eurolist Compartiment C – Code ISIN FR0000054611 – Mnémonique ORG**

POUR PLUS D'INFORMATION : [WWW.ORGASYNTH.COM](http://WWW.ORGASYNTH.COM)

**CAROLE ABDELLI - RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE**

[contact@orgasynth.com](mailto:contact@orgasynth.com)

Tél. : 01 56 61 72 80 - Fax : 01 56 61 72 99